

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

La Veuve et l'Orphelin

La Mutualité s'est longtemps cantonnée dans une œuvre généreuse sans doute, mais de caractère trop individualiste. C'était presque partout, le travailleur prenant des sûretés contre la maladie, menace toujours présente, ou contre la vieillesse, menace plus lointaine mais dont on se plaît pourtant à espérer la venue et la réalisation. Ainsi l'ouvrier, le petit employé pensait d'abord se garder à eux-mêmes contre les dangers de la vie et, le danger apparu, à posséder les moyens de le repousser. De là les deux services qui furent les services premiers et essentiels de la Mutualité : celui de maladie, et celui de retraite.

Quant à la femme, quant à l'enfant, ils étaient d'autant moins protégés qu'il n'existait point de sociétés pour les accueillir, et qu'au surplus, la disparition du chef de famille les laissait à la merci de la misère.

Le progrès des idées sociales aidant, on s'avisait tout d'abord de créer des organismes destinés aux femmes isolées ou mariées, et c'est ainsi que naquirent des associations telles que l'« Avenir des Dames et Demoiselles du Commerce et de l'Industrie » (1863), « la Couturière » (1881), « la Corsetière » (1902), « les Dames israélites » (1880), etc. De son côté, J.-C. Cavé fonda la Mutualité scolaire et se consacra à la protection des écoliers.

Enfin les sociologues mutualistes concurent une forme plus perfectionnée encore, un mode plus harmonieux et plus complet de l'association : notre vénéré et regretté maître Emile Cheysson, a été l'apôtre de cette « Mutualité familiale » qui constitue, croyons-nous le terme de l'évolution de notre institution, — terme trop peu souvent atteint d'ailleurs par les Sociétés de secours mutuels. Aussi des exemples comme ceux que donne la « Société des Employés en Librairie de Paris » et quelques douzaines d'autres groupements, méritent-ils d'être signalés et vivement encouragés. Dans de telles sociétés, le père, la mère et les enfants contractent un abonnement familial. L'idée de solidarité est alors pleinement satisfaite, la protection sociale s'étend à tous les membres du foyer.

Malheureusement, je le répète, les sociétés de caractère familial ne sont pas assez nombreuses et beaucoup d'entre elles, expressément corporatives ne reçoivent que les familles dont le chef appartient à une profession déterminée.

Voilà pourquoi les initiateurs, les pionniers du mouvement mutualiste ont pensé à protéger la femme et l'enfant d'une autre façon qui a bien son utilité. Ils ont admis que ceux-ci pouvaient bien se trouver protégés tant que le père était lui-même protégé par la Société ; mais il fallait prévoir le cas de mort du chef de famille et la ruine du foyer.

Félix Raison, de regrettable mémoire, a été le premier à organiser, sur une vaste échelle, un service d'assurance au décès. Il rejeta délibérément le système défectueux dit « du franc au décès », répudié par les actuels et condamné par l'expérience, et il voulut faire de l'assurance mathématiquement comprise, scientifiquement établie. Son œuvre ne pouvait réussir qu'avec l'emploi de barèmes exacts et la collaboration des grands nombres. Fondée il y a quelques années à peine, l'« Union mutuelle pour l'assurance en cas de décès » compte aujourd'hui cent et quelques sociétés dans son sein et une quinzaine de milliers de membres. Institution approuvée par l'Etat, elle assure, conformément aux dispositions de la loi de 1898, un capital de 100 fr. à 3.000 fr. au décès du sociétaire, capital immédiatement versé à la famille du défunt. La cotisation à verser est

modique, infiniment moins élevée que celle exigée par les Compagnies d'assurances : cela tient à ce qu'en Mutualité, il n'y a point d'administrateurs ni d'actionnaires à rétribuer. Toutes les fonctions sont gratuites et si les opérations laissent des bénéfices, ces bénéfices sont versés dans la caisse sociale, c'est-à-dire au compte de tous les sociétaires.

On peut objecter maintenant que le capital versé au décès sera déversé plus ou moins vite. De là l'idée de soulager les charges de la mère survivante, ou à défaut de parents survivants, du tuteur gardien des enfants, en assurant à ces derniers une mensualité qui contribue à les faire vivre jusqu'à l'âge de quinze ans. Quelques orphelins et en particulier l'Orphelinat mutualiste français ont assumé cette tâche. Il ne s'agit point ici d'un asile pour les orphelins, mais d'une société qui, en échange d'une cotisation versée par les parents, sert, après la mort de ceux-ci, la mensualité dont j'ai parlé. Les enfants restent dans leurs familles ou sont placés dans des familles de mutualistes. L'Orphelinat mutualiste, dont j'ai l'honneur d'être le président, fut créé avec une magnifique libéralité de M. le Président Emile Loubet, qui voulut bien mettre à la disposition des fondateurs une somme considérable représentant le montant d'une souscription faite pour l'achat d'un souvenir à celui qui portait, et qui a gardé si dignement, le titre de « Premier mutualiste de France ».

Ainsi la Mutualité a-t-elle réussi à sauvegarder l'existence de la famille, même après la disparition des êtres chers qui en étaient comme l'âme et le principe de la vie. Elle ne pouvait, en vérité, accomplir une œuvre plus touchante, ni plus utile.

Léopold MABILLEAU,
Président de la Fédération Nationale de la Mutualité.

Les mots de M. Constans

M. Constans, qui vient de mourir, n'était pas seulement un homme de gouvernement (main de fer, gant de velours) et un diplomate habile.

La bonhomie de M. Constans savait se muer à l'occasion en une certaine hauteur, quand il éprouvait le besoin de remettre les gens à leur place. Et c'était surtout le ton qui faisait la chanson.

Un jour, M. Constans, ambassadeur à Constantinople, allait rendre visite au Président de la République, à Rambouillet. Monté dans le wagon réservé qu'il occupait avec quelques amis, M. V... préfet du Nord, qui prend part à la conversation, et qui, oubliant un peu trop le rôle politique qu'avait joué son interlocuteur, le traite le plus familièrement du monde : « Mon cher ambassadeur » par ici, « mon cher ambassadeur » par là...

Un peu agacé, M. Constans arrêta le préfet d'un geste :

— A propos, où êtes-vous donc maintenant ?

— Je suis préfet du Nord, mon cher ambassadeur.

— C'est curieux ! Je vous vois toujours sous-préfet de Lodève...

Il y eut dans le wagon un petit silence gêné.

Ce Languedocien lucide, qui, jeune, habita l'Espagne, vécut en Chine dans son âge mûr, et, au seuil de la vieillesse, fréquenta chez Abdul-Hamid à Stamboul, était un causeur incomparable.

De tout ce qu'il avait vu, il avait beaucoup retenu, et l'on ferait un volume de ses mots d'esprit aussi bien que des anecdotes de tous pays qu'il contait avec une bonhomie charmante.

Glanons, s'il vous plaît, parmi ses boutades.

Au temps du boulangisme, un député d'extrême gauche, très entraîné au pistolet, vint entretenir M. Constans, alors président du Conseil, du péril que le « brave général » faisait courir à la République. Finalement,

il expliqua qu'on pourrait chercher une affaire à Boulanger, et il mit son talent de tireur au service de la cause.

M. Constans le regarda fixement, puis, avec un sourire :

— Merci, fit-il, j'assassine moi-même...

Au moment du Panama, un autre député — qui, d'ailleurs, fut poursuivi et acquitté — avait vu avec terreur son nom figurer sur la fameuse liste des 104 que l'on colportait un peu partout.

Il se précipita chez M. Constans, pour lui demander conseil. M. Constans lut la liste à mi-voix. On voyait MM. Rouvier, Devès, Jules Roche, etc.

— Eh bien ? interrogea le député anxieux.

— Eh bien ! mon pauvre ami, je dis que pour une fois que tu es sur une liste ministérielle, tu n'as vraiment pas de chance...

INFORMATIONS

Au Maroc

La situation dans le Sous

Des rekkas arrivés à Sous, dépeignent ainsi la situation dans le Sous :

L'un des frères de Heiba serait à Souk et Tlatamsegguina ; deux autres frères du sultan bleu, Moulaï Kebier et Moulaï Eldetto, sont chez les Jechebbaa avec deux mille fantassins. Son quatrième frère est à Tiou et Heiba lui-même à Taroudant, avec six cents cavaliers et mille fantassins.

Les tribus Haouara sont hésitantes.

La tournée du résident

Le résident est arrivé à Casablanca, de retour de El Boroudj. Dans ce poste, il a eu un long entretien avec le colonel Mangin, sur la situation du Tadla, qui est satisfaisante. Il y a reçu les caïds récemment soumis, et il a inspecté l'hôpital indigène et les travaux des routes dont il est très satisfait. Le général Lyauté est revenu par Bor-Rechid, où il a visité les blessés.

Le colonel Mangin, qui avait laissé ses troupes à 30 kilomètres de El-Bonoudj est allé les rejoindre au Dar-Oould-Ziduch, pour les ramener à la casbah des Tadla.

M. de Monzie à La Roche-Chalais

La coquette petite ville de La Roche-Chalais (Dordogne), qui se dresse si fièrement sur le haut du riant coteau qui domine l'admirable vallée de la Dronne, fêta dimanche la réalisation d'un rêve qu'elle caressait depuis de longues années : l'inauguration d'un pont la reliant directement avec les communes de Boscamenant, de la Gênetouze, etc., situées dans la Charente-Inférieure, et dont elle n'est séparée que par la magnifique rivière de la Dronne, qui coule à ses pieds et baigne les rives des deux départements.

Cette inauguration a eu lieu sous la présidence de M. de Monzie, député du Lot, Sous-secrétaire d'Etat à la Marine marchande.

Un grand banquet populaire eut lieu après l'inauguration. M. de Monzie a prononcé un éloquent discours qui a été vivement applaudi.

La Police des Villes et des Campagnes

La commission chargée d'examiner les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement de la police dans les villes et les campagnes s'est réunie lundi matin au ministère de l'Intérieur.

Le ministre, qui présidait, a demandé à la commission de poursuivre sa mission d'études avec la plus grande activité. Il a insisté sur l'intérêt immédiat que présentait l'institution de la police d'Etat dans certains centres, à raison de leur situation particulière, comme Nancy par exemple, et dans cer-

tains grands ports militaires, comme Toulon. Il a indiqué en même temps que la commission aurait à étudier l'institution, à titre d'essai, d'une police d'Etat départementale, la question qui a fait l'objet d'un vœu du Conseil général de Seine-et-Oise à sa dernière session.

Le gouvernement déposera dans le plus bref délai possible des projets de loi sur ces différents objets. La commission abordera ensuite l'étude des modifications générales à apporter à l'organisation de la police urbaine et rurale, de manière à permettre au gouvernement de proposer aux Chambres les mesures propres à donner à la police le maximum possible de rendement et d'efficacité.

EN INDO-CHINE

Le ministère des colonies a été informé dimanche par un câblegramme du gouverneur général, qu'un attentat a été commis à Hanoi, le 26, à 7 heures du soir, rue Paul-Bert, contre des Européens qui se trouvaient à la terrasse d'un café.

Une bombe a été jetée contre un groupe de Français. Il y eut à déplorer la mort du chef de bataillon Mongrand, et celle du commandant Chapuis. En outre, le contre-maître des mines Téry et les commis des services civils Kermeol et Burdin, ont été légèrement blessés. Cinq indigènes ont été aussi légèrement blessés.

M. Sarraut ajoute que les populations européennes et indigènes restent calmes et qu'elles gardent tout leur sang-froid.

D'après des renseignements sérieusement contrôlés et réunis par le gouverneur général, cet attentat a été perpétré par les partisans du prince Cuong-Té, dont le parti est dirigé par le fameux lettré Pham Chau, qui, établi en Chine, garde un contact permanent avec les révolutionnaires annamites.

Tout confirme que la préparation de l'attentat et la fabrication de l'engin, ont eu lieu à Canton et Hong-Kong, d'où le parti révolutionnaire annamite reçoit des subsides et des conseils de certains révolutionnaires chinois.

EN PORTUGAL

Le 27 avril, à la première heure, un groupe d'une centaine d'hommes s'est présenté devant la caserne du génie, à Lisbonne, tirant des coups de feu, et criant : « Vive la République radicale ! » Parmi eux se trouvait un officier. Les manifestants, qui étaient munis de revolvers et de bombes, déclaraient qu'il y avait dans les rues des conspirateurs, et qu'en conséquence il était nécessaire de défendre la République. Les officiers du génie leur répondirent qu'ils étaient à leur poste pour défendre les institutions, mais qu'ils ne sortiraient pas sans ordre du quartier général.

Les manifestants insistèrent de nouveau, mais vainement, et se retirèrent. Ils se rendirent ensuite à la Fédération républicaine, où ils s'armèrent. Quelques-uns d'entre eux reçurent des valises de cuir renfermant des bombes.

L'officier qui se trouvait avec eux devant la caserne appartient au 5^e d'infanterie. C'est le capitaine Lima Dias. Des arrestations ont été opérées en divers points de la ville.

Pendant que Lima Dias se dirigeait vers la caserne du 5^e d'infanterie, il s'aperçut qu'il était recherché par des cavaliers. Il fit demi-tour avec l'intention de gagner le quartier général et s'y constitua prisonnier, mais il fut pris chemin faisant par un autre détachement de cavalerie.

Le journal « la République » rapporte qu'au moment où les manifestants se dirigeaient vers la caserne du 5^e d'infanterie en criant : « Vive la République ! » les soldats tirèrent des salves à blanc sur eux pour les disperser. La police pénétra ensuite dans les locaux de

la Fédération républicaine radicale où elle opéra vingt arrestations.

Deux bombes ont fait explosion près de la caserne des pompiers, dans le quartier de la Graca. Le gouvernement s'est réuni pour arrêter les mesures militaires à prendre dans cette circonstance.

Exploits de suffragettes

Les suffragettes ont tenté d'incendier la station de West-Will. Les pompiers sont arrivés à temps. Les dégâts sont peu importants.

Les suffragettes ont incendié un train. Trois compartiments de seconde classe ont été détruits, d'autres ont été endommagés. Chaque wagon train contenait des matières inflammables déposées par les suffragettes.

Une bonne mère

Un habitant de Beaumont (Saône-et-Loire) était allé dans la forêt, près de Chapaize, pour ramasser du bois mort. Il était accompagné de sa chienne laquelle était sur le point de mettre bas. Vers cinq heures, au moment de rentrer, il s'aperçut que sa chienne, à laquelle il tenait beaucoup, avait mis bas trois petits, ne voulant pas laisser seule cette malheureuse bête, il la mit sur sa voiture oubliant d'y joindre les petits et se dirigea vers son domicile, distant de près de quinze kilomètres.

Pendant la nuit, sa chienne franchit la haie et retourna très probablement trois fois de suite à la forêt pour chercher ses petits et les ramener à la niche, ce qui représentait un parcours total de 80 à 90 kilomètres.

Au matin, on trouva dans la cour la malheureuse bête étendue morte auprès de ses trois petits chiens. Elle n'avait pu supporter la fatigue résultant de ce long parcours après sa parturition. Cela nous change, n'est-ce pas ? des histoires d'infanticide que nous lisons tous les jours.

Le Conflit Balkanique

L'évacuation de Salonique par les Bulgares

La garnison bulgare a complètement évacué la ville.

La poste et les autres établissements bulgares ont été fermés.

La situation militaire en Macédoine

Les Bulgares ont actuellement en Macédoine environ 60.000 hommes. Les 10^e et 30^e régiments sont à Kavala ; les 12^e et 23^e, à Douraner ; les 51^e et 52^e, à Sérés. Ces six régiments appartiennent à la 8^e division, récemment arrivée d'Andrinople.

La 2^e division est aussi en Macédoine. Il y a, en outre, une brigade de milice macédonienne à Sérés et à Drama, et 10.000 volontaires sur la rive gauche du Vardar.

On concentre à Tchourolou une partie des troupes de Tchataldja, qui ont été remplacées sur les lignes par les 55^e, 56^e et 57^e régiments venus d'Andrinople. Le 53^e régiment est resté à Andrinople ; le 54^e est à Kirk-Kilissé ; enfin la 1^{re} brigade de la 1^{re} division va être envoyée sur Tsaribrod, du côté serbe.

L'Albanie autonome

D'après les nouvelles parvenues, d'El Bassan, Essad pacha d'accord avec Djavid pacha aurait proclamé l'Albanie en royaume autonome sous la souveraineté du sultan.

Essad Pacha, roi d'Albanie

On apprend que, dans les négociations qui ont précédé la capitulation de Scutari, le roi du Monténégro a signé un traité avec Essad pacha. Ce traité est conclu sur la base de la liberté d'action réciproque. Il prévoit la proclamation d'Essad pacha comme prince indépendant d'Albanie.

On paraît croire que cette proclamation aura lieu dimanche ou lundi.

Le Duc de Montpensier s'efface

On nous communique une lettre que le duc de Montpensier a adressée de Londres, le 25 avril, au chef de sa maison et de son service d'honneur, et qui rappelle les nombreuses et pressantes démarches dont il a été l'objet depuis trois mois de la part des représentants de la nation albanaise.

Le duc rappelle également qu'il a été acclamé à Valon comme un chef désiré, sans avoir rien demandé.

Il aurait été très fier, ajoute-t-il, de vouer son activité au relèvement du peuple albanaise, mais, vis-à-vis de la France, une acceptation éventuelle d'un trône ne doit pas être l'objet d'interprétations de nature à atteindre le duc dans ses susceptibilités patriotiques.

Ayant par dessus tout le sentiment de ses devoirs, vis-à-vis de son pays, le duc, dans cette lettre, exprime sa volonté formelle. « Il n'y a pas, dit-il, de couronne au monde qui puisse me séduire si, pour l'acquiescer, je dois consentir à laisser discuter deux titres dont je suis justement fier, ceux de citoyen et de prince français. » Il prie donc le chef de sa maison de notifier au gouvernement provisoire, aux Comités et aux Groupes de patriotes qui l'ont sollicité, qu'il est résolu à décliner toute candidature au trône d'Albanie.

Essad-Pacha s'est proclamé roi des Albanais à Alessio

Agé de cinquante ans, chef de la puissante dynastie féodale des Toptan de Tirana, Essad-Pacha est en même temps que général député de Durazzo. Un épisode de son aventureuse existence entre tous éclaire d'un jour singulier cette étrange figure de Burgrave moyenâgeux.

Le sultan Abdul-Hamid avait un grand faible pour les Albanais, et honorait Essad d'une amitié particulière. Mais, un jour, le sultan fit assassiner le frère d'Essad pour quelque peccadille. Huit jours après, le favori d'Abdul-Hamid qui avait ordonné l'assassinat était tué en plein jour sur le pont de Galata. Et une carte était épinglée à l'endroit de la blessure mortelle : « De la part d'Essad. »

Petites Nouvelles

A Montmédy des ouvriers travaillant à la voie ferrée près de Lamouilly, ont été surpris par un train de marchandises. Deux d'entre eux ont été tués. L'une des victimes laisse une veuve et trois enfants.

— M. Alfred Massé, ministre du commerce, et son collègue de l'Agriculture, M. Clémentel, ont assisté à l'inauguration de l'exposition de Gand. Ils ont été présentés au roi et à la reine. Le roi leur a dit combien il était heureux de la participation de la France à l'Exposition.

— On annonce la mort du professeur Jacquot, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en son domicile, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Agrégé de médecine et médecin des hôpitaux (Lariboisière), le défunt était professeur de clinique médicale à la Faculté de Paris.

— On vient d'accorder la médaille de 1870 à M. Clément Gauthier, qui n'avait que douze ans pendant la guerre. Il avait été petit tambour à Châtillon, Buzenval, Champigny, Montretout.

— On a fêté à Blois onze aïeules entourées de 95 enfants et de 138 petits-enfants, tous cultivateurs.

— Le Préfet du Morbihan a pris un arrêté interdisant les projections cinématographiques représentant des actes criminels. Cette interdiction s'applique aux exécutions capitales.

— Le Préfet du Rhône a décidé d'interdire le 1^{er} mai tout cortège et toute manifestation sur la voie publique.

CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés jeudi, le « Journal du Lot » ne paraîtra pas vendredi prochain.

SUPRÊME HOMMAGE

Samedi, un groupe d'amis se sont rendus au cimetière Montmartre pour rendre à la mémoire d'Henri Brisson, un solennel hommage d'amitié et de fidélité.

Cérémonie touchante par sa simplicité, car elle avait simplement pour but de rappeler le souvenir de ce grand républicain qui fut pendant un demi-siècle l'honneur du parti.

En termes émus, inspirés de la plus sincère amitié, M. Léon Bourgeois a rappelé la vie politique de Brisson, vie qui doit être donnée en exemple aux futures générations, si dans de prochaines batailles elles avaient besoin d'être stimulées pour assurer le triomphe du programme républicain, des idées qu'Henri Brisson « a servies », dit M. Bourgeois, « sans une heure de défaillance pendant 60 années, avec une fidélité au programme qu'il s'était donné dès les premiers jours de sa jeunesse, programme qui se résumait pour lui en trois termes inséparables : la liberté de la pensée, la souveraineté du droit et la grandeur de la Patrie.

« Nous sommes ici en petit nombre, a ajouté M. Bourgeois, et le silence est autour de nous dans ce cimetière. »

« Mais il est des voix que les oreilles n'entendent pas et dont le cœur ressent la lointaine vibration.

« En ce moment, elles montent vers nous : des grandes cités dont Brisson fut le mandataire ; de la Chambre qui l'élu pour son président jusqu'à sa dernière heure ; et aussi des points les plus éloignés, les plus ignorés du pays. Elles viennent, non seulement de ses amis, mais de ses plus irréductibles adversaires, qui n'ont jamais pu lui refuser le respect.

« Elle nous disent que la faveur publique est incertaine ; que, dans les batailles politiques, les meilleurs sont souvent méconnus et vaincus ; mais que la mort, remet toute chose en sa place et que, parmi les hommes qui ont guidé ou gouverné les nations, ceux-là sont vraiment grands dont le nom — comme celui d'Henri Brisson — demeure un conseiller de vertu civique, de courage et d'honneur, et dont le souvenir sera évoqué, en un temps de péril public, pour relever les fronts, ranimer les courages et rallumer dans les yeux la lumière des idées éternelles.

« Quel hommage plus éloquent pourrait-on rendre à la mémoire du chef dont la disparition fut une si grande perte pour le parti radical que celui qui vient d'être donné, au nom des républicains, par M. Bourgeois.

Henri Brisson méritait bien ce magnifique salut.

L. B.

CONSEIL GÉNÉRAL

Par suite de la mort du regretté M. Costes, le siège de conseiller général du canton Sud de Cahors est vacant.

Nous croyons pouvoir annoncer que M. Mazières, le sympathique et dévoué conseiller d'arrondissement du canton Sud, président du Conseil d'arrondissement de Cahors, est candidat à ce siège.

Nous sommes certains que la candidature de M. Mazières dont le dévouement à la cause républicaine s'est si souvent manifesté, sera accueillie avec faveur par les électeurs du canton sud qu'il représente depuis 1901, au Conseil d'arrondissement.

D'autre part, nombre d'électeurs nous ont témoigné leur étonnement de voir notre ami M. Darquier, candidat dans le canton de Montcuq et non à Cahors.

A cela il y a deux raisons qu'on appréciera.

Il y a plus d'un mois que M. Darquier a été sollicité par les républicains de Montcuq, et comme sa candidature a fait l'union de tous les partis de gauche ; que, d'autre part, à cette époque on ne prévoyait pas la disparition aussi soudaine de l'honorable M. Costes, M. Darquier accepta l'offre qui lui était faite.

En second lieu, était-il politique pour notre ami, de poser sa candidature dans le canton sud de Cahors, contre celle de M. Mazières qui est conseiller d'arrondissement de ce canton depuis 1901 ?

Nous sommes convaincus que dans ces circonstances, la décision de M. Darquier sera approuvée par tous les républicains du canton Sud de Cahors qui auront à cœur de donner à M. Mazières le

témoignage de haute estime, de confiance et de sympathie auquel il a droit.

L. B.

Médaille d'honneur

A l'occasion du Banquet qui, le 23 avril, clôtura le Congrès des Sous-Agents des P. T. T., M. Massé, ministre du Commerce et des Postes et des Télégraphes a décerné des distinctions honorifiques.

Parmi les nouveaux promus, nous sommes heureux de relever le nom de M. Réal, le sympathique entrepeneur des Postes à Cahors.

Nous adressons à M. Réal nos sincères félicitations.

Amicale des officiers de complément

Dimanche prochain 4 mai, à l'occasion des fêtes du centenaire du maréchal Bessières, des places seront réservées sur l'estrade aux officiers de complément.

Le Président et les membres du Bureau, qui assisteront en tenue à la cérémonie, prient leurs camarades de venir nombreux, autant que possible en uniforme, à cette fête patriotique et de commémoration.

Le Bureau.

Mutualité scolaire

L'Assemblée générale de la Mutualité scolaire de l'arrondissement de Cahors aura lieu le mardi 13 mai 1913 à 11 heures du matin, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville de Cahors.

OBSÈQUES DE M. COSTES

Les obsèques de M. Costes ont été célébrées dimanche soir à 4 heures 1/2.

Une foule considérable a accompagné le char funéraire qui disparaissait sous les couronnes offertes par le Conseil municipal, par des amis, par diverses sociétés dont M. Costes était le président.

Les cordons du poêle étaient portés par MM. Cocula, Rey, sénateurs ; M. Ceccaldi, préfet du Lot, Darquier, maire de Cahors ; Mazières, président du Conseil d'arrondissement ; Hélo, colonel du 7^e.

Dans l'assistance se trouvaient MM. Malvy, Talou, conseillers généraux ; Carlin, Gayet, adjoints au maire et les conseillers municipaux de Cahors ; docteur Gélis, conseiller d'arrondissement ; Lescale, vice-président du conseil de préfecture ; Paulve, sous-préfet de Gourdon ; Natalelli, chef de cabinet du Préfet du Lot ; Vayssières, inspecteur d'académie ; Leschi, proviseur du Lycée Gambetta ; Grimal, président du tribunal ; Korn, procureur de la République, et les chefs et de nombreux employés des diverses administrations.

Une délégation d'élèves de l'École Normale de filles dont M. Costes était le président du Conseil d'administration, assistait aux obsèques auxquelles M. de Monzie, député de Cahors, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, s'était fait représenter par M. Couderc, chef adjoint de son cabinet.

MM. Loubet, sénateur et Bécays député, retenus par une grande réunion politique dans l'arrondissement de Figeac, s'étaient excusés de ne pouvoir assister aux funérailles de M. Costes.

C'est au milieu d'une foule énorme qui formait la haie le long des Boulevards, que s'est déroulé le cortège en tête duquel marchait la fanfare « l'Avenir Cadurcien » qui faisait entendre des marches funébres.

Au cimetière plusieurs discours furent prononcés.

M. Mazières, au nom des amis personnels du regretté M. Costes, parla ainsi :

DISCOURS DE M. MAZIÈRES

Messieurs,

Devant cette tombe que depuis quelques mois nous redoutions, je ne puis dissimuler que je suis accablé. Et si je cédaï à ma peine, je resterais recueilli et attristé, perdu dans cet imposant cortège de concitoyens émus.

Mais Jean-Henri Costes a été 40 ans mon ami. Je fus pendant 26 ans son collaborateur de presque tous les instants, en qualité d'adjoint au maire. Il n'y eut jamais entre nous ni différend, ni paroles amères, ni arrière-pensées. Je lui dois, en cette occasion suprême, un témoignage public de ma fidélité et de sa confiance, une déclaration dernière d'amitié mutuelle.

Jean-Henri Costes est un enfant de notre ville. Il est né en plein cœur du quartier populaire et d'une famille d'artisans dont il a voulu toujours et jusqu'au bout garder la simplicité et la modestie. Son père, faisant le rêve légitime de beaucoup des nôtres, le fit étudier au Lycée, afin qu'il pût avoir une situation plus élevée dans l'opinion, sinon meilleure ni plus tranquille. Il y fut un élève honnête dont les maîtres louèrent le travail et le caractère doux et docile. Il y fut le camarade direct de Gambetta qu'il connaissait déjà puisque tous deux étaient du même âge et de la même condition. Il racontait avec une ai-

mable joie qu'il avait été le compagnon habituel de ses jeux d'enfant. Et plus tard, à Paris, où Gambetta étudiait, c'est Costes qui fut souvent chargé par sa famille d'apporter à son camarade avec les secours obligés quelques-unes de ces délicatesses qui rappellent aux enfants exilés la tendresse de la mère et la chaleur du foyer.

C'est vers 1869 que je connus Costes. Je n'étais point de son âge, mais nous nous ressemblions par la condition ; et je voulais devenir ce que lui-même était sur le point d'atteindre. J'eus par mon nouvel apprentissage (clerc de Notaire) des relations forcées avec lui. Il se fit parfois mon guide empressé et toujours attentif. Avec la facilité et l'abandon qui est la vertu singulière de notre pays, nous devînmes bientôt des amis véritables.

Dès lors nos deux existences furent liées. D'abord par les affaires qui étaient à peu près pareilles, puis par nos communes convictions républicaines, enfin par nos communes occupations municipales. Il était au Conseil municipal depuis janvier 1878. J'y entrâis trois ans après et depuis, jusqu'en ces derniers temps, nous avon de concert cherché à faire du bien à notre ville natale.

Si nous en avons fait, ce n'est pas à moi de le dire ; mais ce que je veux proclamer en ce lieu c'est la cordialité tenace de nos relations.

Nos avis parfois différaient, nos discussions s'enflammaient quelquefois ; mais entre nous jamais d'aigreur, jamais non plus de méfiance ; rien entre nous n'était dissimulé ; et ce fut sans doute cette loyauté et cette franchise qui firent longtemps notre entente et la cohésion de notre parti.

Ce fut aussi sa bonté, sa bonne humeur, son accueil facile qui expliquent la popularité dont il a joui, parmi ses concitoyens, parmi ceux surtout de son quartier d'origine. Il était secourable à l'égard des humbles ; il avait peine à refuser et devait se faire violence parfois pour ne pas étendre la part du budget qui regarde les déshérités.

Dans une aussi longue administration, il connut peut-être des mécontentements et quelquefois des attaques. Il n'en tira jamais prétexte pour une vengeance ; il voulut en perdre même le souvenir. Ce qui lui tenait au cœur, c'était son Cahors, le nôtre. Le plaisir légitime que lui donna sa dignité de sénateur fut voilé par l'obligation dure de s'éloigner de Cahors. Et quand il revenait de Paris, c'était pour lui une douceur de se remettre dans le manège des affaires municipales. Il ne fut pas un déraciné. Dans sa maison, dans ses relations, dans ses amitiés il garda toujours son allure première, ses manières simples, familiales. Il garda toujours sa jovialité, la bonne humeur plaisante de chez nous.

C'était pour les gens de notre âge un plaisir sans doute mélancolique, de remonter le fil de nos jours déjà longs, en compagnie de Costes. Tout lui était prétexte à revivre les incidents du passé. A voir courir sur son visage le sourire et parfois la malice, il était aisé de s'en représenter l'image animée.

C'est un bonheur que je prenais souvent et que ce brusque départ m'arrache.

Mon cher Costes, je puis promettre que le souvenir ne s'en perdra pas dans ma mémoire reconnaissante. Reçois de celui qui fut ton compagnon de travail et de lutttes pour le bien de notre cité le dernier témoignage de douloureuse affection.

M. Darquier, maire de Cahors, prononça le discours suivant, au nom de la ville de Cahors :

DISCOURS DE M. DARQUIER

Messieurs,

Ce n'est point, comme il pourrait paraître, faire un médiocre éloge de l'homme qui, pendant près de vingt années, administra la ville de Cahors avec prudence et autorité que d'affirmer qu'il a toujours défilé la haie.

Et cela ne signifie en aucune manière, qu'il fut pour ses concitoyens un indifférent. Mais par un privilège heureux et enviable il échappa à cette règle si généralement applicable aux hommes politiques et qui semble exiger qu'à côté d'amis ardents et dévoués ils aient des adversaires violents et acharnés.

M. Costes fut à ce point de vue une très rare exception. Car il a jout à Cahors non seulement de ce qu'on appelle la sympathie générale mais il eut au cours de sa carrière politique une très réelle et très saine popularité : il eut la joie de sentir autour de lui aux heures triomphales comme aux heures sombres des dévouements nombreux et désintéressés et de ne jamais connaître ces violentes campagnes personnelles où les adversaires frappent sans merci celui qu'ils veulent abattre.

Il fut aimé à Cahors et les nombreux scrutins qui firent de lui successivement un conseiller municipal, un adjoint, un maire, un conseiller d'arrondissement, un conseiller général, lui prouvèrent que le corps électoral de notre ville tenait en haute estime sa droiture, sa bonté et son expérience des hommes et des choses.

Un jour vint où, le siège de sénateur occupé par M. Delpont étant devenu vacant, sa candidature s'imposa. Il fut élu, sans concurrent, avec un nombre de voix presque jamais atteint.

Epprouva-t-il de ce dernier scrutin une joie bien vive, une satisfaction sans mélange. Je crois qu'il est permis d'en douter. Son élection au Sénat l'obligea à quitter sa bonne ville de Cahors qu'il aimait, qu'il adorait comme on aime le lieu où l'on est né, où l'on s'est élevé par un effort continu aux postes les plus hautes, sinon les plus agréables, et Paris, malgré ses séductions nombreuses, pas plus que la vie parlementaire qui

n'eût, je le crois, aucun charme pour lui, ne parvinrent à diminuer les regrets qu'il éprouvait de se sentir loin de ses chères Badernes, de son vieux boulevard, de ses bons amis.

Aussi, ce fut sans la moindre amertume qu'il accepta le verdict des délégués sénatoriaux qui le fit rentrer dans le rang de l'armée républicaine. Et cette satisfaction se manifesta, d'une manière tangible, à cette époque, par une amélioration très nette de sa santé, qui avait paru un moment ébranlée.

Depuis cette époque, il semblait heureux de prendre, après une vie que ses nombreuses fonctions avaient rendue très active, un repos mérité et j'our de cette joie, qui n'est peut-être pas aussi négative qu'on pourrait croire, la joie de ne plus rien être et de voir s'agiter autour de soi ceux qui veulent être quelque chose.

Entouré d'amis fidèles, il faisait quotidiennement autour de son cher Cahors de longues promenades au cours desquelles il était heureux d'évoquer de vieux souvenirs ou des faits saillants de son administration.

Ce fut un homme d'une intégrité intangible et un administrateur prudent et avisé. Il fut bon ; il fut aimé parce que tel, et je crois être l'interprète de toute une population en affirmant que Cahors gardera de lui un souvenir ému et reconnaissant parce qu'il aimait passionnément sa ville natale et qu'il l'a voulu, au cours de sa longue administration, toujours plus belle, plus coquette et plus prospère.

Au nom du Conseil général, dont M. Costes était un des vice-présidents, M. Cocula, sénateur, président du Conseil général, a adressé dans les termes suivants le dernier adieu à son ancien collègue du Sénat et ami M. Costes.

DISCOURS DE M. COCULA

Messieurs,

En venant apporter au nom du Conseil général un douloureux et dernier adieu au Collègue et ami que nous venons de perdre, ma pensée remonte dans le passé, à l'époque héroïque de nos luttes politiques, organisées et dirigées par les disciples de Gambetta, continuateurs de son œuvre. Et j'aperçois encore les de Verminac, les Béral, les Talou, les Delpont, pour ne citer que ceux-là parmi les disparus, se réunissant la veille de chaque bataille livrée pour la République, distribuant les rôles et donnant des ordres aux troupes républicaines, toujours disciplinées et victorieuses.

L'expérience leur avait appris que, seule, l'union des chefs garantit la discipline des troupes et assure la victoire.

Costes longtemps hésitant, mais profondément dévoué à la cause républicaine, intervenait, sans bruit, applaudissant discrètement aux décisions prises. On voyait déjà naître en lui la volonté et l'ardeur d'un chef, impatient de participer activement aux luttes futures.

Aussi peut-on dire que lorsque son tour fut venu de marcher au combat, il éprouva certainement la plus grande joie de sa vie.

Elu Conseiller municipal en Janvier 1878, Adjoint au Maire le 18 Mai 1884, Maire le 20 Août 1887, M. Costes remplaça M. Valette au Conseil d'arrondissement le 28 Juillet 1889.

En Février 1897, au lendemain de l'élection au Sénat de M. Talou, député, les républicains désignèrent M. Costes comme candidat, mais il fut battu malgré une vigoureuse campagne.

Enfin, à la mort du regretté M. Delpont, Sénateur et Conseiller Général, M. Costes obtenait les deux mandats devenus vacants.

C'est ainsi qu'il avait franchi tous les grades politiques, en même temps que grandissait progressivement l'estime, la confiance et la considération de ses électeurs.

Son rôle au Sénat et au Conseil Général s'inspirait invariablement de l'observation scrupuleuse du programme du parti radical socialiste, auquel il appartenait sans réserve. D'une exactitude exemplaire il assistait à toutes les séances des deux assemblées, il prenait part très souvent aux discussions qui s'élevaient dans les réunions ou dans les Commissions, discussions qu'il éclairait parfois d'observations juridiques toujours appréciées.

Deux nobles passions dominaient le caractère de Costes. La passion de la grande Patrie républicaine, et la passion de sa bonne ville de Cahors, sa petite patrie.

Nous gardons tous le souvenir des vibrantes et superbes harangues qu'il prononçait à l'occasion des cérémonies officielles, aussi bien que des discours non moins éloquentes qu'il adressait aux électeurs dans les réunions publiques. Il fallait encore entendre ses véhéments interventions au sein du Conseil général, chaque fois que les intérêts de sa chère ville de Cahors étaient en jeu.

Il n'est donc pas exagéré de dire que dans l'histoire de la cité cadurcienne, Costes restera au nombre de ses citoyens qui l'ont le mieux aimée et qui l'ont le mieux servie, de même qu'il laissera parmi les républicains le souvenir d'un chef bienveillant toujours prêt à faire son devoir.

Et maintenant, Cher collègue et ami, puisqu'il appartient à votre ancien compagnon des premiers et du dernier combat de vous adresser un suprême adieu, recevez-le car il part d'un cœur affligé qui vous restera toujours fidèle.

M. Ceccaldi, préfet du Lot, s'avance ensuite sur le bord de la tombe, et dit que M. de Monzie, député, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande aurait tenu à venir lui-même saluer la mémoire de M. Costes.

Mais obligé d'assister à une cérémonie d'inauguration à la Roche-Chalais (Dordogne), a chargé M. le Préfet, en qualité de représentant du Gouvernement, de lire sur la tombe de M. Costes le discours suivant :

DISCOURS DE M. DE MONZIE

Messieurs,

Un hommage est dû à la mémoire de M. Costes, notre ami disparu, non pas seulement parce qu'il fut maire de Cahors, conseiller général et sénateur du Lot, mais parce que vraiment il participa durant un demi-siècle à l'intimité profonde de notre cité. Tout homme public est, bien ou mal, représentatif d'une idée ou d'un sentiment populaires. Et parce que la faveur des idées est précaire, la force des sentiments sujette à défaillance, la plupart des hommes publics ont, au cours de leur carrière, connu les amertumes de l'indifférence publique, cette sorte d'exil sentimental où les fières énergies agonisent si douloureusement. Pareil malheur n'advint jamais à M. Costes en dépit de tels événements électoraux qui ne devaient pas mettre en péril ni en cause l'affection unanime de ses compatriotes. Jusqu'au dernier jour, à travers toutes les péripéties politiques, il conserva au cœur fidèle de sa ville natale la même place familière et privilégiée.

C'est qu'il représentait, sinon une idée, du moins un sentiment fort, durable, quasiment essentiel de l'âme Quercynoise.

Ce bourgeois rangé, ce bourgeois presque timoré, avait le sens et le goût de l'égalité. Il pratiquait cette vertu aisément, naturellement. Qu'il fut le président de sa compagnie notariale, maire de la ville et ordonnateur de ses fêtes, préposé par ses fonctions à l'accueil des gloires de passage ou bien simplement retraité dans cet honorariat qu'était pour lui, en sa vieillesse, le mandat de Conseiller général, il vécut toujours sans morgue et sans orgueil, de plein pied avec tous, camarades et confrères de sa génération, petites gens de son voisinage, petites gens de son service ; ceux de la Barre et ceux des Badernes et ceux encore des faubourgs. Sa faible vue ne lui permettait plus, en ces dernières années, de distinguer et de reconnaître l'ami dont la main se tendait à sa rencontre dans ses méthodiques promenades. Aussi bien n'avait-il pas besoin de distinguer et de reconnaître. Il n'avait point d'adversaires, pas de rancunes à exercer, pas de mauvaises humeurs à redouter, ayant toujours eu le souci de ne blesser, de ne léser personne en usant de la parole ou du pouvoir.

Pour avoir été si longtemps, si constamment débouaier, pour avoir mis son exclusive ambition à ménager les hommes et à concilier les intérêts, il se laissa suspecter parfois de faiblesse et d'irrésolution. Mais son parti était pris, son choix était fait pour toujours ; il entendait mener sa vie, mener son œuvre à l'abri du seul reproche auquel il eût été sensible et qu'une décision imprudente ou cruelle lui aurait attiré. La peur de causer à quiconque une peine, si légère fût-elle, la peur de nuire à quiconque dans un droit acquis, si fragile fût-il, dominait, obsédait, hantait à toutes les minutes de son action ce brave homme qu'était M. Costes et dont la bravoure se dépensait à la sauvegarde des situations les plus humbles. Ce trait de son caractère lui valut et lui mérita une confiance ininterrompue qui, aujourd'hui encore, se manifeste dans cet exceptionnel cortège de deuils et de regrets.

Cahors tout entier, par sa présence, affirme sa gratitude collective envers celui qui avait si bien compris, si bien pratiqué ce respect et cet amour d'autrui — fondements de toute justice humaine.

« Le respect de tout homme est la justice même ; »
« Le juste sait qu'il porte un commun diadème »
« Qui lui rend tous les fronts sacrés. »

Ces beaux vers du grand poète Sully-Prudhomme pourraient être gravés en épitaphe sur la tombe où nous ensevelissons, avec les restes de notre ami, des souvenirs chers à notre cité.

Député de Cahors, votre élu, grâce à labeur ancien, au labeur accumulé des républicains qui militèrent dans ce pays depuis 30 ans et formèrent sa pensée politique, je me dois et je vous dois d'incliner mon salut respectueux devant ce disparu qui tant collabora par son esprit d'indulgence et de justice, à l'union des volontés pour la défense de notre idéal. M. Costes, si les représentants du Lot peuvent accomplir dans le futur quelque bien et seconder quelque progrès, ils n'oublieront pas que dans une large mesure ils en sont redevables à ces devanciers dont vous fûtes. Par nous, par notre solidarité maintes fois proclamée avec nos anciens, par l'impérissable affection de vos concitoyens, votre nom vous survivra comme survivent dans une démocratie les noms des bienfaiteurs.

M. le Préfet, à son tour, tient à saluer la mémoire de M. Costes.

Nouvellement arrivé à Cahors, il a peu connu M. Costes, mais il sait combien furent empreints de sympathie, les rapports qui existèrent entre l'Administration préfectorale et le vice-président du Conseil général.

En excellents termes, M. Ceccaldi, au nom de l'Administration s'incline respectueusement devant le cercueil de M. Costes.

La cérémonie est terminée : la foule innombrable qui se presse dans les allées du cimetière, défile devant le corps du regretté disparu, et adresse ses sincères sympathies à la famille à laquelle nous renouvelons sincèrement les nôtres.

A la gare

M. Delfau, employé principal à la gare de Cahors, est nommé receveur à la gare de Villefranche-Rouergue.

Postes et télégraphes

Le décret du 27 août 1911 a fait fusionner en un seul emploi, sous la dénomination de « facteurs suburbains locaux et ruraux », les deux emplois de facteurs locaux et ruraux et de facteurs suburbains. En conséquence, la commission de classement a décidé que les candidats classés pour les deux emplois précédemment existants seraient fusionnés par ordre d'ancienneté d'inscription en une liste unique par département.

Pour le Lot, le reliquat des listes antérieures :

№ 1. Baptiste Faucon, ex-soldat au 1^{er} régiment d'artillerie coloniale, à Gignac (Lot).

№ 2. Jacques-Maximim Salgues, cavalier au 31^e régiment de dragons.

№ 3. Louis-Philippe Durand, ex-cavalier à la 6^e compagnie de remontes : à Alger, rue Sadi-Carnot, 72.

Liste de classement :

№ 4. Louis Gonthier, canonnier au 3^e régiment d'artillerie coloniale.

№ 5. Abel-Pierre Gary, cavalier au 3^e régiment de hussards.

Perceptions

Par arrêté du 31 mars 1913, M. Ragonet, percepteur de 3^e classe à Mélay (Hte-Marne), est nommé percepteur de 2^e classe à St-Céré.

Service Vicinal

Par arrêté préfectoral du 12 avril, M. Cornil est nommé cantonnier du service vicinal dans le département du Lot.

Tirs

Samedi matin, le concours de tir pour les gendarmes de la compagnie du Lot a eu lieu à Cahors, dirigé par le M. commandant François.

Voici les noms des lauréats des divers tirs :

Carabine. — Gendarme Fourlanty, de la brigade de Castelnau.

Revolver. — Brigadier Moustels, de la brigade de Cajarc.

M. le commandant François s'est montré enchanté des tirs et a adressé de vives félicitations aux lauréats.

Cinéma

Nous sommes heureux d'annoncer, pour la satisfaction des Cadurciens, que les brillantes représentations de cinéma qui avaient lieu l'an passé, sur les Boulevards, vont être reprises cette année, et cela dès jeudi, 1^{er} mai.

MM. Aufrère, directeur du Café Tivoli, Delfort, directeur du Café de Bordeaux et Mme veuve Pélou, directrice du Café de Paris, après accord, ont décidé d'organiser des représentations cinématographiques.

Tout le public cadurcien sera enchanté de cette excellente nouvelle, car ce sera pour lui une bonne distraction, et cela plusieurs jours par semaine.

Société Nationale d'Horticulture de France

L'Exposition de Printemps de la Société Nationale d'Horticulture de France, se tiendra cette année à Paris, au Cours-la-Reine.

Elle ouvrira le mercredi 21 mai, pour clôturer le lundi 26 mai.

Tous les produits de l'Horticulture (fleurs, plantes fleuries et d'ornement, fruits, légumes, industries et beaux-arts horticoles) sont admis à concourir.

Des concours spéciaux de roses sont établis ainsi qu'une exposition de pisciculture.

Concert tous les jours de 2 à 5 heures.

Conférences, promenades.

Société d'Agriculture du Lot

La Société d'Agriculture se réunira vendredi, 2 mai, à dix heures du matin, rue du Lycée, Cahors.

Ordre du jour :

- 1^o Lecture du procès-verbal ;
- 2^o Admission et présentation de nouveaux membres ;
- 3^o Programme des primes générales pour 1913 ;
- 4^o Communications diverses.

Ponts et Chaussées

Les examens pour l'admissibilité aux fonctions de conducteur des ponts et chaussées ont commencé à la préfecture, hier lundi. Les épreuves, auxquelles cinq candidats prennent part dans notre département, dureront probablement jusqu'à la fin de la semaine.

Uzello dunum

Le Comité d'initiative de Luzech, dans sa dernière réunion, a pris les dernières dispositions en vue du commencement des fouilles.

Il a décidé, en raison des fêtes de Prayssac, d'ouvrir les travaux le mardi 6 mai seulement.

M. Armand Viré arrivera la veille à Luzech pour présider une réunion des chefs de fouilles, à qui il donnera ses instructions.

Déserteurs arrêtés

La gendarmerie de Cahors a conduit à la prison militaire de Toulouse deux soldats du 7^e de ligne nommés Camo et Vercamen.

Vercamen avait été arrêté à Lille ; Camo, qui avait déjà été arrêté pour désertion, avait été mis en cellule à Cahors lorsqu'il parvint à s'évader. Il prit le train à Mercuès après s'être procuré des vêtements civils en s'appropriant des habits hors d'usage qui avaient servi à faire un épouvantail. C'est ce déguisement étrange qui le signala au gendarme de garde à la gare de Libos, qui l'arrêta.

Avis aux Réservistes

Location de chevaux et mulets pour les manœuvres d'automne 1913

En vue de compléter les équipages des corps et services de la 17^e région prenant part aux manœuvres d'automne, un certain nombre de chevaux ou de mulets de traits pourront être loués par l'Administration militaire, pendant la durée de ces manœuvres, à des réservistes non gradés.

Les chevaux de toutes robes devront être des chevaux castrés ou des juments non reconnues pleines, d'une taille comprise entre 1 m. 43 et 1 m. 62, avoir plus de 6 ans et être en état de faire un bon service au trait, avec le harnachement en service dans l'armée.

Les animaux devront être amenés au corps nus, munis d'un licol et d'une bonne ferrure.

Chaque réserviste pourra amener deux chevaux ou mulets.

Le prix de location est fixé à 7 fr. par jour et par cheval ou mulet, la nourriture sera fournie par l'Etat.

Les manœuvres auront lieu vraisemblablement du 7 au 13 septembre.

Les réservistes amenant des chevaux ou mulets ne seront pas convoqués à la date commune, mais seulement le jour où ces animaux seront nécessaires. Ils seront chargés des soins à leur donner et, s'ils justifient des aptitudes nécessaires, ils pourront être chargés de la conduite de la voiture à laquelle leurs animaux seront attelés.

Les réservistes du premier appel des classes non convoqués cette année pourront également louer à l'Etat leurs animaux dans les conditions ci-dessus, en faisant, par anticipation, une période d'instruction qui leur demeurera acquise.

Tous les réservistes non gradés désireux de louer à l'Etat leur chevaux ou mulets devront en aviser, verbalement ou par écrit, avant le 15 mai, le commandant de la brigade de gendarmerie dont dépend leur commune, en spécifiant la classe à laquelle ils appartiennent, le corps auquel ils sont affectés et le nombre d'animaux qu'ils se proposent de louer à l'Etat (pour les mulets, on devra indiquer si ces animaux sont utilisables pour le bât ou pour le trait).

La gendarmerie leur fera connaître, en temps utile, les conditions dans lesquelles ils sont appelés et leur fournira tous les renseignements dont ils pourront avoir besoin.

Tribunal correctionnel

Audience du 28 Avril 1913

COUPS ET BLESSURES

Le tribunal rend son jugement dans les deux affaires de Martignac. Dans la première affaire, on sait que le curé Quercy est accusé d'avoir frappé violemment dans l'église une de ses paroissiennes, Mme Curot.

L'abbé Quercy est condamné à 100 francs d'amende, aux dépens et à 150 francs de dommages et intérêts envers Mme Curot.

La deuxième affaire était soulevée par le curé Quercy contre Mme Curot : le curé réclamait des dommages intérêts à cette dernière qu'il accusait d'avoir troublé les exercices du culte.

L'abbé Quercy a été débouté et condamné à tous les dépens.

Les deux jugements qui frappent M. l'abbé Quercy sont remarquablement motivés et plutôt durs pour le fougueux curé de Martignac.

Que va penser la pieuse *Défense* qui a si vaillamment soutenu dans ses colonnes, le droit, pour les curés, de se faire, dans leurs églises, agents de police ou gendarmes ?

MANDAT DE DÉPÔT

Le tribunal confirme le mandat de dépôt contre un nommé Manoel Migayo, sujet espagnol.

REBELLION

Les sieurs Louis Constant, Camille Constant et Achille Piques, un soir, faisaient du bruit, lorsque les agents de police intervinrent pour les calmer.

Piques et Louis Constant étaient en état d'ivresse : ils bousculèrent les agents.

Tous trois sont condamnés à 25 francs d'amende, mais Piques et Louis Constant atterrissent, en plus, 5 francs d'amende pour ivresse.

RIXE

Une affaire de rixe qui s'est produite entre civils et sous-officiers dans une des rues très fréquentées la nuit, a été appelée.

Le tribunal condamne les deux civils à 50 francs d'amende avec sursis.

Pharmacie de service

Le Jeudi 1^{er} Mai, le service des Pharmacies sera assuré par la

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE
Boulevard Gambetta

Arrondissement de Cahors

Catus

Chien enragé. — Dimanche, vers 3 heures de l'après-midi, alors que toute la population était dehors et que les enfants jouaient sur nos places, un chien enragé étranger à la commune, a parcouru notre localité, mordant sur son passage nombre de ses congénères.

L'animal fut tué de deux coups de fusil par le jeune Marius Delsol.

L'autopsie, pratiquée par M. Soulié, vétérinaire, ayant démontré qu'il était réellement atteint d'hydrophobie, M. le maire de Catus a pris un arrêté ordonnant l'abatage immédiat de tous les chiens mordus. De plus, tous les chiens de la localité devront être gardés à l'intérieur ou muselés pendant une période de deux mois.

Nous espérons que tous nos concitoyens sans exception se soumettront de bonne grâce aux dispositions de cet arrêté, pris dans un but de sécurité publique, et que la gendarmerie chargée d'en assurer l'exécution n'aura pas à intervenir.

Blars

Enquête. — Pour avoir percé une porte dans un mur lui appartenant, mais donnant sur la propriété communale, disent les uns, propriété Lapergue, disent les autres, ce dernier avait cité le nommé Lacroix, charpentier à Blars, devant M. le juge de paix de Lauzès, à l'effet de s'y entendre condamner à murer ladite porte et à deux cents francs de dommages-intérêts.

Cette affaire paraissait assez embrouillée, et dans tous les cas elle était intéressante pour la population de Blars, car les habitants et le conseil municipal sont divisés, au sujet du patus litigieux : « Est-il propriété communale ? Est-il au contraire propriété privée ? »

Les partisans de Lacroix soutenaient que c'était propriété communale. Bien entendu, les partisans de Lapergue prétendaient le contraire.

Pour éclairer sa religion, M. le juge de paix ordonna un transport sur les lieux litigieux.

Après enquête et visite des lieux, M. le juge de paix essaya de concilier les parties par une transaction à l'amiable. Il ne put y réussir sur le moment, mais, avant son départ de Blars, le défendeur Lacroix (au grand étonnement de ses partisans), prit l'engagement de fermer la porte, objet du procès et s'engagea à payer les frais exposés. Ayant ainsi satisfait, M. Lapergue se désista de sa demande. L'issue de ce procès semblait indiquer que le patus litigieux est bien la propriété Lapergue.

Toujours est-il que, en se retirant le soir, celui qui écrit ces lignes, a entendu un habitant de Blars dire : « Par l'incurie de certains, la commune perd un terrain que nous croyions lui appartenir », et son interlocuteur de répondre : « Pauvre Lacroix, si les conseillers étaient les payeurs, tu ne resterais pas seul à... casquer. » Alcide D.

Puy-l'Évêque

Les membres exécutants de l'Union Musicale de Puy-l'Évêque réunis pour le concert public qui a été donné dimanche 27 courant, sur la place de la Mairie, ont prié Monsieur le Président, avant leur séparation, d'être leur interprète auprès de Monsieur de Monzie, l'éminent député de Cahors, Président honoraire de notre société musicale, pour lui adresser à l'occasion de la haute distinction dont il a été investi, comme Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine Marchande, leurs sincères félicitations avec l'expression de leur vive sympathie et l'assurance de leur fidélité et de leur dévouement le plus absolu.

Le Président :
A. COMBES,
Officier de l'Instruction publique.

Avis aux éleveurs de chevaux. — Un concours de juments poulinières, de pouliches de 3 ans et de pouliches de 2 ans, réservé aux éleveurs de l'arrondissement de Cahors, des cantons de Salviac et de St-Germain, de l'arrondissement de Gourdon, aura lieu à Puy-l'Évêque, dans le courant du mois d'août.

On fera connaître ultérieurement le nombre et la quotité des primes à distribuer, ainsi que la date de la réunion.

Saint-Géry

Le Président du Syndicat des planteurs de tabac a porté, par voie d'affiche, à la connaissance des adhérents, la communication suivante :

Le bureau de la Fédération me charge d'intervenir encore auprès de vous, pour vous engager à assister au banquet du 11 mai.

Cette manifestation ne doit pas être considérée de notre part comme une manifestation politique. Ne perdons pas de vue que notre Fédération se place uniquement et entend rester exclusivement sur le terrain de nos revendications syndicales.

Par conséquent, en souscrivant au banquet nous restons en dehors de toute politique et la signification de notre démarche sera celle-ci : Féliciter les Parlementaires du Lot et M. de Monzie en particulier pour les avantages obtenus et leur demander leur concours pour les améliorations à réaliser.

Dans ces conditions vous considérerez que cette manifestation, purement syndicale, doit être grandiose. Pour cela il faut que tous ceux que des raisons majeures n'empêchent pas se fassent inscrire aujourd'hui.

Le Président du syndicat de St-Géry, COUDERC.

Les Masséries, 28 avril 1913.

Arrondissement de Figeac

Figeac

A Vinstruction. — L'information ouverte contre le détenu Elie Bennet, âgé de 26 ans, né à Gagnac, inculpé du crime d'incendie volontaire, vient d'être clôturée par M. Foulquier, juge d'instruction, à la suite d'un rapport que lui a adressé M. Dubuisson, ancien directeur de l'asile de Braqueville, chargé d'une expertise médico-légale.

Elie Bennet va être interné à l'asile des aliénés de Leyme.

Grand théâtre cinéma (Direction Enjalbert). — Ce théâtre restera pendant toute la durée des grandes fêtes de mai. Samedi et dimanche en matinée la salle était comble.

Tous les numéros présentés au public ont été fortement applaudis.

Tribunal correctionnel. — Audience du samedi 26 avril.

Le tribunal prononce deux condamnations à 100 fr. et à 25 fr. d'amende pour contravention à la police des chemins de fer.

Une seule affaire est ensuite appelée, Cyprien Lherm, âgé de 47 ans, propriétaire à Laborie, commune de Cornac, comparait sous l'inculpation de coups et blessures. Le tribunal le condamne à 100 fr. d'amende.

Combattants 1870-1871. — Les membres de cette Société se réuniront en Assemblée générale le dimanche 11 mai prochain.

Le banquet annuel aura lieu ce même jour.

Camburat

Nomination. — Sur la liste de la nouvelle promotion verte, nous relevons avec plaisir le nom de notre ami, M. Pezet Albert, propriétaire-viticulteur, nommé chevalier du mérite agricole.

Sincères félicitations.

Convocation. — Les réunions de la Commission d'assistance et du Conseil municipal n'ayant pu avoir lieu dimanche dernier à cause des obsèques du regrettable conseiller municipal M. Bonnet, ont été renvoyées à demain jeudi, 1^{er} mai, aux mêmes heures.

Le présent avis tient lieu de convocation.

Marcihac

Chez les planteurs de tabac. — Les membres du Syndicat des planteurs de tabac de Marcihac se sont réunis dimanche 27 avril à onze heures, sous la présidence de M. Jacques Bru adjoint au maire, vice-président ; M. André Marcenac, vice-président de la Fédération départementale donne connaissance des circulaires de cette dernière, au sujet du banquet offert le 11 mai à Cahors à M. de Monzie sous-secrétaire d'Etat et aux parlementaires du Lot.

Le Syndicat désigne les membres du Bureau comme délégués à ce banquet et M. Emile Delmas se joindra à ces derniers.

Gardailiac

Notre foire. — Notre dernière foire du 25 avril, a eu à peu près la même importance que les précédentes.

Comme aux foires précédentes, de nombreuses primes ont été distribuées aux premiers marchés faits. Prochaine foire le 25 mai.

Espeyroux

Hyménée. — Mercredi dernier 23 avril a eu lieu à Espeyroux le mariage de Navarre Fabien, domicilié aux Carrières commune d'Issepts, avec Mlle Cassan Rosalie, domiciliée à Lashios, commune d'Espeyroux.

Nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité aux deux époux.

Thémines

Fête démocratique. — Ainsi que nous l'avions annoncé, le banquet organisé par le Comité républicain de Thémines, eut lieu dimanche dernier.

Dans une vaste salle, très bien décorée, prirent place plus de 200 convives. A la table d'honneur MM. Loubet et Bécays ; Laburthe, sous-préfet ; Vayssière et Laborde, conseillers d'arrondissement ; Laparra, notaire ; tous les Maires républicains du canton et les présidents des Comités radicaux.

A la fin du repas, dont le menu fut délicat et copieux, MM. Laparra, Loubet, Bécays et M. le Sous-Préfet prirent la parole. Nous regrettons de ne pouvoir, faute de place, faire l'analyse de ces beaux discours qui suscitèrent de nombreux applaudissements. Tous nos amis furent vivement intéressés par l'exposé de la situation politique actuelle, et ils retiendront surtout que le moment est venu pour les radicaux de rester fermement unis contre les coalitions des partis extrêmes.

Nous adressons nos vives félicitations au Bureau du Comité d'avoir si bien organisé ce banquet qui fut une imposante manifestation de sympathie pour MM. Loubet et Bécays.

Nos félicitations également au maître d'hôtel, M. Garrigues, pour les efforts qu'il a dû déployer afin d'assurer un service irréprochable.

Saint-Cirgues

Un fait peu banal. — Vendredi matin, l'épouse D... du hameau du Cros, se rendit chez M. Lavernhe, notaire à Saint-Cirgues, afin de prendre connaissance d'un acte d'échange qui la concernait et y apposera signature.

Tout à coup, sans rime ni raison, elle saisit le papier que l'officier ministériel tenait entre ses mains et le porta vivement à sa bouche où elle le déchira à belles dents. Dans sa fureur, elle mordit M. Lavernhe à un doigt.

Celui-ci, après avoir fait constater le fait par des voisins, a porté plainte contre son irascible cliente.

Arrondissement de Gourdon

Le Vigan

Foire. — Notre foire du 2 mai coïncidant avec celle de Gourdon, vient d'être renvoyée au lendemain, samedi 3 mai.

Saint-Germain

Foire. — Sans la pluie persistante d'une partie de la journée la foire de St-Germain aurait été des plus importantes de l'année ; néanmoins malgré de mauvais temps il s'est effectué beaucoup d'affaires aux deux foirails de la localité et à des prix très rémunérateurs.

Cours pratiqués :
Bœufs de boucherie en grande quantité et à des prix variant de 40 à 42 fr. les 50 kilos.

Bœufs d'attelage : de 600 à 1000 fr. la paire ; bouvillons : de 450 à 500 fr. la paire ; veaux : de 1 fr. à 1 fr. 20 le kilo.

Brebis avec agneaux ou prêts à mettre bas : de 35 à 45 fr. pièce ; agneaux de l'année : de 18 à 20 fr. pièce ; antenais et antenaises : de 28 à 30 fr. pièce ; béliers : de 45 à 50 fr. pièce.

Porcelets : de 25 à 35 fr. pièce.

Volaille : de 0 fr. 65 à 0 fr. 70 le demi kilo.

Œufs : 1 fr. la douzaine.

Jardinage en assez grande quantité et vendu à des bons prix.

Les marchands étalagistes et débitants divers ont eu à subir un sensible préjudice du mauvais temps de la journée.

Pas de vols ni d'accidents à signaler.

Incendie. — Le jour de la foire, vers midi, un feu de cheminée s'est déclaré à l'hôtel Saint-Marty ; les rapides progrès du feu devenaient inquiétants menaçant de dégénérer en sinistre, mais grâce au vaillant concours de la gendarmerie et de toute la population tout danger fut vite conjuré ; les dégâts matériels sont presque insignifiants, il y a plus de panique que de mal. Seulement si le feu avait éclaté en pleine nuit les conséquences auraient pu être des plus désastreuses.

Pour éviter de déplorables accidents on devrait avoir la prudence de maintenir toujours les cheminées en bon état.

Souillac

Les vols de la minoterie. — Ainsi que nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro, M. le juge d'instruction Léné, M. Mangin, substitut du procureur de la République, assistés de M. Malbec greffier, se sont transportés lundi à Souillac pour y procéder à la levée des scellés apposés chez Manus, et pour y perquisitionner.

L'inculpé Manus avait renoncé à assister à ces opérations de justice auxquelles il était représenté par M. Lacaze son avocat.

Des livres de comptabilité, des factures et papiers divers ont été saisis par le magistrat qui va en faire un plus complet dépouillement.

Il n'apparaît point que cette mesure si tardive puisse donner des résultats bien appréciables.

Les Filules Suisses contre la **consommation** sont composées d'extraits de plantes amères et dépuratives. Leur action est douce et bienfaisante. 1 fr. 50 la boîte.

Bibliographie

Voulez-vous connaître des Rois poètes et musiciens ? *Mon Dimanche* nous les présente cette semaine en un article remarquable tant par sa documentation solide et agréable que par son illustration charmante. Voulez-vous connaître les Habitants de la Lune ? C'est encore *Mon Dimanche* qui nous les fait connaître sous la signature de Cyrano de Bergerac ! Et certes ce n'est pas là un guide banal ! Ajoutez que, dans le même numéro, vous trouverez un exquis monologue en vers, Les Femmes, le vibrant portrait-charge de Chukri-Pacha, une émouvante nouvelle, A côté, etc.

Un grand roman, Le Sabot Rouge, par Henri Mürger. Une fort utile « Cause médicale » : des conseils de « Droit pratique » ; la spirituelle colonne de morale familière qu'écrivit Mme Charly ; un « Courrier littéraire » rempli de bonne humeur ; des recettes de cuisine expérimentées et vraiment pratiques ; une page pleine de jeux, d'images et de contes pour les enfants ; un grand concours ouvert à tous et à toutes et doté de prix de valeur ; plus de soixante articles illustrés complètent *Mon Dimanche* et en font la plus agréable et la plus utile des revues de la famille. *Mon Dimanche* paraît chaque vendredi sous couverture en couleurs et ne coûte que 10 centimes. On le trouve partout, dans les gares et chez les libraires, marchands de journaux.

Envoi gratis et franco des numéros spécimens sur simple demande à l'Administration, 14, rue Vulpian, Paris (XIII^e).

Il faut lire, cette semaine, dans *Les Annales* la suite des si piquants souvenirs d'enfance d'Henry Roujon, les « bonnes feuilles » du nouveau livre de Frédéric Masson, la spirituelle chronique de Miguel Zamacois sur les Salons de peinture, la pittoresque description de la maison de Pierre Loti à Hendaye, par Paul Faure, l'intéressante enquête sur l'avenir de l'aéroplane, par Henriques-Philippe, de nombreuses pages choisies signées Maeterlinck, Gabrielle d'Annunzio, Gâteaubriand, H. Taine, etc., sur la Rome impériale et le Forum dont la reconstitution par M. Paul Bigot est un des clous du Salon, sans parler des articles d'actualité courante de Jules Bois, Max de Nansouty, Jean Thouvenin, Albert Dayrolles, Jean du Taillis, Cousine Yvonne, le Bonhomme Chrysale, etc., etc.

On s'abonne aux bureaux des *Annales*, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 francs par an (étranger : 15 francs). Le numéro : 25 centimes.

La Revue Judiciaire

Réformes. Droit pratique. Complexes rendus

SOMMAIRE DU N° DU 25 AVRIL 1913

Juges au Criminel, par Louis Alban. — Une Politique économique qui s'impose, par Pierre Avigdor. — L'Assistance obligatoire aux familles nombreuses, par Paul de Bellegarde. — La Thèse de l'Europe et le Droit international, par Alphonse Jouet. — Il faut réformer le Tribunal de Commerce, par Un Commerçant de Province. — Le Bien de famille en France (suite et fin), par Henry Queuëuil. — La Justice des Jurés et la Répression (suite), par Dap.

Revue pratique de Jurisprudence Commerciale et Industrielle. — Brevets d'invention ; Divulgation de Secrets de fabrique ; Dénomination ; Marque de fabrique et Enseigne, par Fernand-Jacq.

Questions pratiques : Certains Employés des Postes ignorent le Règlement. — Espaliers et Murs contigus. — Bibliographie judiciaire. Le Palais au Théâtre par A. J.

Tribunal civil de la Seine (4^e Chambre). Un procès de chasse. — Affaire Masson contre Pradeau. — Conclusions de M. le Substitut Monnet.

Paris, 6, Square de Messine. 6 — Le Numéro : 1 franc.

La Vie Heureuse

Tandis que le surintendant des Beaux-Arts choisit le portrait officiel qui décorera toutes les mairies de France, la *Vie Heureuse* d'avril offre un exquis portrait en couleurs de Mme Raymond Poincaré dont toutes les Françaises voudront orner leur foyer.

Une extraordinaire innovation distingue ce numéro : il contient, en supplément, avec la première partie de « L'Ombre du Bonheur » roman inédit d'Henry Bidou, la matière de 100 pages d'un livre à 3 fr. 50 !

Elle ne s'arrêtera pas les surprises ! Au moment où s'ouvre la grande saison des bals costumés, toutes celles qui attire le double plaisir de la danse et du déguisement trouveront dans la *Vie Heureuse* 20 modèles charmants et ingénieux de travestis improvisés en un tour de main.

Nos plus grands couturiers : Beer, Bulloz, Drecoll, Margaine-Lacroix, Premet, leur offrent les plus heureuses suggestions d'élégance.

Les événements du jour vivent à leurs yeux en des pages originales. On y voit Mme Dieulafoy, qui réclame le service militaire des femmes, dans le costume qu'elle portait à l'armée de la Loire en 1870, Mme Simone dans le « Secret ». La Mode des Bals Egyptiens.

Une curieuse enquête illustrée sur la question du jour : « Faut-il danser le Tango ? » Des chroniques, des nou-

velles signées : Judith Gautier, Henry Bidou, H.-L. de Pérera, Etienne Rey, Pierre de Trévières complètent ce numéro d'un intérêt exceptionnel.

Et les prochains numéros réservent encore d'autres nouveautés sensationnelles.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2108^e livraison (26 avril 1913).

Le gros lot, par Albert Cim. — La culture du caoutchouc, par Henri Alorge. — Un corsaire de 13 ans, par Charles Géniaux. — Ce que nous devons à la chaux, par Daniel Bellet. — Musée de poupées, par Marie Kœnig.

Abonnements. France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain.

LA NATURE, *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie*, Journal hebdomadaire illustré, Masson et C^{ie}, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 2083, du 26 avril 1913.

Les nouvelles recherches minières en Belgique, par Marius Renard. — Chronique. — A propos de l'Albanie, par V. Forbin. — Procédés rapides d'extraction des racines des nombres quelconques, par René Merle. — Le chemin de fer transafricain, par L. Y. Dehorne. — Les aiguilles de Val-belle.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie - Appareillage - Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Electricien

9, Rue du Lycée, 9 - Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique

pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 37

Guérison assurée de toutes les Maladies
INTESTIN
diarrhée, Entérite, Entéro-Colite
par la FERMENTOSE
Prix 3,50 la boîte de 30 cachets pour 15 jours de traitement.
En vente dans toutes les bonnes pharmacies.
Laboratoire de la FERMENTOSE, 35, rue du Rocher, PARIS

Ateliers de Nickelage

de FUMEL (Lot-et-Garonne)

Argenture-Dorure

BRONZAGE-VERNISSAGE

CUIVRAGE, ÉMAILLAGE

Spécialités pour Vélos

POLISSAGE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Failite des « Grands Economats du Sud-Ouest » dont le siège social est à Cahors, Avenue de la Gare n° 20

Réouverture

Le Tribunal de Commerce de Cahors a, par jugement du vingt-cinq avril mil neuf cent treize, prononcé la réouverture de la failite des « Grands Economats du Sud-Ouest » dont le siège est à Cahors, Avenue de la Gare, numéro vingt, close pour insuffisance d'actif par jugement en date du quatre avril mil neuf cent treize. Nommé M. BRUEL juge commissaire et M. LACOSSE, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, syndic de la dite failite,

En conséquence, les opérations de la dite failite seront reprises sur les derniers errements de la procédure.

La présente insertion est faite en conformité de l'article vingt-trois du décret du dix-sept février mil huit cent cinquante-deux et des articles quatre cent quarante-deux et cinq cent vingt-huit du code de Commerce.

Le Commiss-greffier, L. ROUSSEAU.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 28 Avril 1913

ESPECES	ENTRÉES		REVENU	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES au Marché et à l'Abattoir			Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.		
				1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	2.355		174	0,76	0,70	0,68
Vaches.....	1.170	905		0,72	0,68	0,65
Taureaux.....	332			0,70	0,67	0,65
Veaux.....	1.760	1.963	69	1,05	1,00	0,95
Moutons.....	18.394	11.873	4.599	0,95	0,90	0,85
Porcs.....	4.326	3.268		0,58	0,56	0,55

OBSERVATIONS. — Vente difficile sur les bœufs, veaux, et porcs, très mauvaise sur les moutons. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances

GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

LA PLUS IMPORTANTE PHARMACIE DE TOUTE LA RÉGION
LA MIEUX APPROVISIONNÉE
LA MIEUX ORGANISÉE
VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION
Directeur : **Paul GARNAL, O. S.** Pharmacien de 1^{re} Classe
Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris
Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

La PHOSPHIODE GARNAL
remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON DES
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

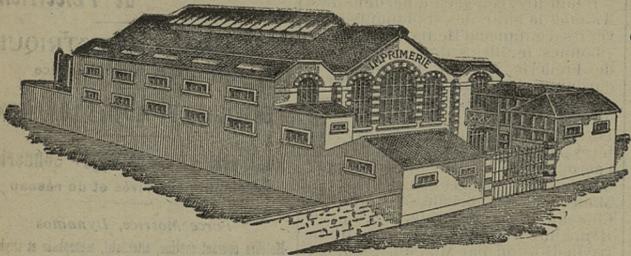
Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 fr.

La Phosphiode Garnal et le Corps Médical
ATTESTATION D'UN MÉDECIN DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHIODE. C'est de l'huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'huile de Foie de Morue « associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état « naissant.
« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.
« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris,
2, Boulevard Ornano, Paris.

IMPRIMERIES A. COUESLANT
CAHORS (Lot)



USINE DE CAHORS

ALENÇON (Orne)

20 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. — PRIX MODÉRÉS

SERVICE D'HIVER 1912-13

De Paris à Toulouse par Cahors

	739	8	1123	121	23	35	1125
	OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
PARIS (Orsay) dép.	—	8 20	—	19 »	20 30	22 51	—
PARIS (Aust.) dép.	—	8 30	—	19 10	20 40	23 4	—
LIMOGES (arrivée)	—	14 2	—	0 52	2 35	8 39	—
LIMOGES (départ.)	3 16	14 12	—	0 58	2 44	9 10	—
BRIVE (arrivée)	6 18	15 41	—	2 27	4 31	12 5	—
BRIVE (départ.)	6 45	15 48	16 »	2 33	4 50	13 12	19 25
Gignac-Cressensac (arr.)	7 21	—	16 35	—	13 47	20 3	—
SOULLAC (arr.)	7 40	—	16 54	—	5 25	14 6	20 23
SOULLAC (dép.)	7 45	—	16 56	—	5 28	14 10	20 43
CAZOULÈS (dép.)	7 53	—	17 4	—	14 14	20 52	—
Lamothe-Fénelon	8 9	—	17 20	—	14 34	21 9	—
Nozac	8 19	—	17 30	—	14 44	21 20	—
GOURDON	8 31	—	17 42	—	5 53	14 56	21 33
Saint-Clair	8 40	—	17 51	—	15 5	21 43	—
Dégagnac	8 51	—	18 2	—	15 16	21 55	—
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	18 13	—	15 27	22 7	—
Saint-Denis-Catus	9 13	—	18 25	—	15 38	22 19	—
Espère	9 22	—	18 35	—	15 47	22 30	—
CAHORS (arrivée)	9 32	17 18	18 45	4 3	6 29	15 57	22 41
CAHORS (départ.)	9 41	17 23	18 58	4 7	6 41	16 7	22 50
Sept-Ponts	9 51	—	19 8	—	16 18	7 12	—
Cieure	10 5	—	19 22	—	16 34	7 29	—
Lalbenque	10 12	—	19 29	—	16 42	7 38	—
Causade	10 45	18 »	20 2	—	7 18	17 17	8 19
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	5 7	7 44	17 54	8 58
TOULOUSE arr.	12 31	19 16	21 57	6 »	8 38	20 7	10 36

De Toulouse à Paris par Cahors

	42	16	110-113	1132 (*)	4	122	700	1136
	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
TOULOUSE... d.	13 »	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	6 »	9 16
MONTAUBAN. d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 30	7 15	10 47
Causade.....	—	17 59	17 16	20 42	21 57	—	7 56	11 25
Lalbenque.....	—	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12 »
Cieure.....	—	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 3
Sept-Ponts.....	—	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19
CAHORS... (arr.)	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 26	9 7	12 27
CAHORS... (dép.)	14 49	18 43	19 4	21 52	22 40	1 30	9 27	12 32
Espère.....	—	—	19 17	6 6	—	—	9 39	15 44
St-Denis-Catus.....	—	—	19 31	6 21	—	—	9 52	15 57
Thédirac-Peyril.....	—	—	19 45	6 37	—	—	10 5	16 10
Dégagnac.....	—	—	19 54	6 46	—	—	10 14	16 19
Saint-Clair.....	—	—	20 3	6 55	—	—	10 23	16 28
GOURDON.....	—	—	19 24	20 17	7 11	23 22	—	16 42
Nozac.....	—	—	20 26	7 20	—	—	10 37	16 42
Lamothe-Fénel.....	—	—	20 35	7 30	—	—	10 54	16 59
CAZOULÈS.....	—	—	20 49	7 44	—	—	11 7	17 12
SOULLAC... (d.)	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 14	17 19
SOULLAC... (d.)	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	—	11 18	17 33
Gignac-Cressens... (d.)	16 23	20 22	22 2	8 36	—	—	11 43	17 58
BRIVE... (d.)	16 28	20 31	—	9 7	0 22	3 1	12 11	18 26
PARIS... (A.) arr.	23 45	4 36	—	9 25	0 28	3 8	12 56	18 41
PARIS... (O.) arr.	23 54	4 46	—	19 5	8 47	10 32	22 46	—

De Cahors à Libos

CAHORS. — dép.	6 6	7 28	12 40	18 52
Mercuès.....	6 20	7 50	12 54	19 7
Douelle (Arrêt).....	6 24	—	12 58	19 11
Parnac.....	6 31	8 8	13 5	19 19
Luzech.....	6 37	8 22	13 11	19 27
Castelfranc.....	6 50	8 46	13 23	19 43
Prayssac (Arrêt).....	6 53	—	13 26	19 46
Puy-l'Évêque.....	7 2	9 11	13 34	19 58
Duravel.....	7 9	9 25	13 41	20 6
Soturac-Touzac.....	7 17	9 37	13 49	20 14
Fumel.....	7 28	10 4	13 58	20 27
LIBOS.....	7 34	10 11	14 4	20 33
PARIS (Orsay).....	22 55	—	4 46	8 42

De Libos à Cahors

PARIS (Orsay).....	19 50	22 51	10 »
LIBOS... dép.	7 16	15 18	21 9
Fumel.....	7 27	15 24	21 15
Soturac-Touzac.....	7 37	15 34	21 25
Duravel.....	7 44	15 41	21 32
Puy-l'Évêque.....	7 53	15 48	21 39
Prayssac (Arrêt).....	8 »	15 55	21 46
Castelfranc.....	8 8	16 »	21 51
Luzech.....	8 20	16 10	22 1
Parnac.....	8 30	16 18	22 9
Douelle (Arrêt).....	8 35	16 23	22 14
Mercuès.....	8 40	16 28	22 19
CAHORS. — Ar.....	8 52	16 40	22 31

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — dép.	7 11	13 31	18 29
Cabessut.....	7 20	13 40	18 40
Arcambal.....	7 31	13 51	18 49
Vers.....	7 40	14 »	18 57
Saint-Géry.....	7 49	14 8	19 7
Conduché.....	8 2	14 21	19 18
Saint-Cirq-la-Popie.....	8 9	14 28	19 24
St-Martin-Labouval.....	8 26	14 37	19 31
Calvignac.....	8 34	14 45	19 37
Cajarc.....	8 48	15 1	19 50
Montbrun.....	8 59	15 12	19 59
Toirac.....	9 9	15 22	20 7
Lamadelaide.....	9 22	15 36	20 18
CAPDENAC. — Ar.....	9 34	15 48	20 29
PARIS (Orsay).....	22 55	4 46	8 42

De Capdenac à Cahors

PARIS (Orsay).....	20 30	—	22 51
CAPDENAC. — dép.	7 23	10 44	17 31
Lamadelaide.....	7 34	10 55	17 43
Toirac.....	7 44	11 5	17 55
Montbrun.....	7 52	11 13	18 4
Cajarc.....	8 4	11 22	18 16
Calvignac.....	8 14	11 32	18 27
St-Martin-Labouval.....	8 23	11 38	18 37
Saint-Cirq-la-Popie.....	8 30	11 45	18 46
Conduché.....	8 36	11 51	18 53
Saint-Géry.....	8 48	12 2	19 10
Vers.....	8 53	12 7	19 16
Arcambal.....	9 1	12 15	19 25
Cabessut.....	9 10	12 24	19 36
CAHORS. — Ar.....	9 18	12 32	19 44

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay) départ.	—	20 30	—	22 51	10 »
St-Denis-près-Martel.	—	5 46	9 34	13 52	20 5
Vayrac.....	—	5 54	10 3	14 3	20 14
Bétaillé (arrêt).....	—	5 58	—	14 7	20 18
Puybrun.....	—	6 6	10 35	14 16	20 26
Bretenoux-Biars.....	—	6 18	10 48	14 29	20 39
Port-de-Gagnac.....	—	6 25	—	14 36	20 46
Laval-de-Cère.....	—	6 34	—	14 44	20 56
Lamatévie.....	—	6 55	—	15 4	21 18
Siran (arrêt).....	—	7 11			